



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE LANDIVISIAU

REGLEMENT INTERIEUR 2013/2014

LES FORMATIONS MUSICALES

Les formations proposées à l'école de musique sont les suivantes :

- Apprentissage d'un instrument dès l'âge de 7 ans, la formation musicale (le solfège) est obligatoire :

JOURS	INSTRUMENTS PRATIQUES	NOMS DES PROFESSEURS
MARDI	♪ Saxophone et clarinette	♪ Ferjeux BEAUNY
MERCREDI	♪ Batterie ♪ Saxophone et clarinette ♪ Guitare basse ♪ Guitare ♪ Trompette ♪ Harpe celtique ♪ Piano ♪ Eveil musical	♪ Thierry GILLET ♪ Ferjeux BEAUNY ♪ Lionel GALLET ♪ Olivier PONCIN ♪ Lionel GALLET ♪ Claire DESNOS ♪ Laurence CHARPY ♪ Laurence CHARPY
JEUDI	♪ Guitare basse ♪ Trompette ♪ Piano	♪ Lionel GALLET ♪ Lionel GALLET ♪ Laurence CHARPY
VENREDI	♪ Piano ♪ Guitare	♪ Laurence CHARPY ♪ Hervé LAURET
SAMEDI	♪ Piano ♪ Flûte à bec ♪ Guitare ♪ Flûte traversière ♪ Orgue ♪ Chorale ♪ Violon ♪ Eveil musical	♪ Laurence CHARPY ♪ Valérie WATEL ♪ Hervé LAURET ♪ Michel ORIOL ♪ Roland GUYOMARCH ♪ Laurence CHARPY ♪ Eric LAVAREC ♪ Laurence CHARPY

Cours de violoncelle : professeur et horaire à définir.

- la chorale : cours d'une heure le samedi proposé aux 8/18 ans, répertoire varié, classique et populaire,
- l'éveil musical : cours collectif d'une heure proposé aux enfants à partir de 5 ans sous forme de jeux musicaux, chants, percussions, découverte des instruments, mouvements corporels, etc.

Dès l'âge de 6 ans, l'enfant peut suivre un cours instrumental (durée : 20 minutes) et suivre un cours d'éveil musical en 2^{ème} année (durée : une heure).

☞ Possibilité d'ouverture de nouvelles disciplines instrumentales selon demande, sous réserve de 5 inscriptions minimum.

ORGANISATION GENERALE

L'enseignement est assuré par des professionnels de la musique, sous la responsabilité du Directeur Monsieur Lionel GALLET.

Chaque professeur contrôle l'assiduité des élèves. Toute absence doit être justifiée par les parents, au plus tard pour le cours suivant. Le Directeur vérifie régulièrement les présences. Aucune modification de cours ne sera permise sans l'accord conjoint du professeur concerné et du Directeur.

Le calendrier de l'école est basé sur celui de l'enseignement général de l'Académie de Rennes (les cours de musique s'arrêtent deux semaines à chaque période de vacances scolaires). Les cours sont assurés pendant les jours fériés, sauf le 1^{er} mai.

Le calendrier des vacances scolaires est affiché dans l'école de musique.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription est un engagement à l'année.

Il ne sera consenti, ni remboursement, ni annulation de prélèvement, à un élève quittant l'école en cours d'année, sauf cas de force majeure :

- ⇒ perte d'emploi,
- ⇒ maladie,
- ⇒ déménagement,
- ⇒ changement de situation familiale.

Si vous remplissez une des conditions citées ci-dessus, le remboursement des cours sera alors calculé au prorata des semaines suivies sur présentation d'un justificatif.

Il sera calculé de la même façon pour une inscription en cours d'année.

ENSEIGNEMENT ET DISCIPLINES

L'inscription au cours de solfège est obligatoire pour l'apprentissage d'un instrument.

L'enfant peut être inscrit dès l'âge de 5 ans pour suivre le cours d'éveil musical (1^{ère} année) et à l'âge de 6 ans, il peut suivre le cours d'éveil (2^{ème} année) et peut pratiquer un instrument de son choix.

À partir de 7 ans, l'enfant peut dispenser les cours instrumentaux et la formation musicale (le solfège).

Le programme de l'école est celui établi par la Confédération Musicale de France (C.M.F.).

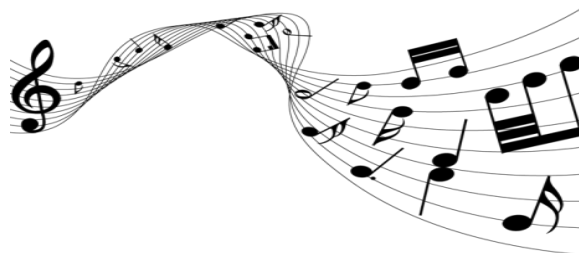
La totalité des cours de la formation musicale est divisée en 2 cycles, eux-mêmes constitués de différents niveaux.

Chaque niveau d'un même cycle fait l'objet d'un examen de passage.

Les examens de fin d'année se passent devant un jury composé :

- du Directeur de l'école de musique,
- du professeur de la discipline concernée et d'autres professeurs.

Deux ou trois auditions sont programmées dans l'année, à la salle François de Tournemine, l'entrée gratuite et ouvert à tous.



DEFINITION DES CYCLES ET NIVEAUX

Premier cycle : 5 ans

	<u>Cycle 1</u> Débutant 1	<u>Cycle 1</u> Débutant 2	<u>Cycle 1</u> Débutant 3	<u>Cycle 1I</u> Préparatoire I	<u>Fin de 1er Cycle</u> Préparatoire II
Classe de solfège	1 h 00	1 h 00	1 h 00	1 h 00	1 h 30
Instruments	20 minutes	25 minutes	30 minutes	35 minutes	40 minutes
Orgues	30 minutes	30 minutes	30 minutes	30 minutes	30 minutes

Deuxième cycle : 4 ans

	<u>Cycle 2</u> Elémentaire 1	<u>Cycle 2</u> Elémentaire 2	<u>Cycle 2</u> Moyen 1	<u>Fin de 2^{ème} Cycle</u> <u>BREVET</u> Moyen 2
Classe de solfège	1 h 30	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Instruments et orgues	45 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes

Le cours de musique de l'enfant est un cours individuel.

Le cours de musique de l'adulte et de l'étudiant est un cours individuel de 40 minutes, 45 minutes pour le cours d'orgues.

FOURNITURES

L'élève inscrit à l'école devra prévoir, en début d'année :

- l'achat de méthodes et de partitions,
- la location de l'instrument pratiqué dans un magasin spécialisé.
Il est fortement recommandé de prendre le conseil du professeur concerné.

TARIFS 2013 /2014*

LANDIVISIAU

	1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant		3 ^{ème} enfant		Eveil musical			Chorale* ou solfège		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Enfant	213,34	249,27	181,34	211,87	170,68	199,41	111,04	94,39	88,83	51,15	43,49	40,92
Adulte	600,89											
Adulte* (-20 %)	480,71											
Etudiant	416,91											

HORS LANDIVISIAU

	1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant		3 ^{ème} enfant		Eveil musical			Chorale* ou solfège		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Enfant	341,81	399,50	290,54	339,56	273,44	319,59	146,95	124,91	117,56	84,06	71,45	67,25
Adulte	721,71											
Adulte* (-20 %)	577,37											

- * Tarifs selon délibération du Conseil municipal du 17 mai 2013.
- * Chorale ; gratuité pour l'élève inscrit en cours instrumental.
- * Tarif « Adulte » : l'adulte bénéficie d'une réduction de 20 % si son enfant est également inscrit.

Aides aux enfants landivisiens selon le quotient familial de la CAF ou de la MSA* :

Quotient familial	Déduction
< et = à 300 €	45 € / an
entre 301 € et 400 €	35 € / an
entre 401 € et 500 €	25 € / an
entre 501 € et 600 €	15 € / an
entre 601 € et 700 €	10 € / an
entre 701 € et 900 €	7 € / an

Le tarif dégressif s'applique sur la cotisation annuelle des cours instrumentaux, exceptée pour la chorale qui bénéficie déjà de la gratuité pour les élèves inscrits en cours instrumental.

* Fournir obligatoirement une attestation récente délivrée par la CAF ou la MSA faisant figurer votre quotient familial.

SECURITE ET RESPONSABILITE

Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à sa prise en charge par le professeur au début du cours et dès la sortie du cours .

Les parents s'engagent à garantir leur enfant par un contrat d'assurance de responsabilité civile couvrant le risque extra scolaire .

Droit à l'image : les parents devront compléter, sur la fiche d'inscription, pour autoriser ou refuser la prise de photos ou vidéos de leur enfant dans le cadre des activités de l'école (site Internet, Landi Infos...).

FACTURATION

Vous avez la possibilité de régler la cotisation annuelle, soit :

- par chèque, chèques vacances ou espèces en une fois à la perception (à réception de l'avis des sommes à payer, courant octobre 2013),
- par trois prélèvements automatiques (octobre 2013, janvier 2014 et avril 2014). Une autorisation de prélèvement sera à compléter, accompagnée d'un RIB, lors de l'inscription.

INSCRIPTIONS

- Samedi 8 juin 2013 de 14h00 à 18h00 dans l'école de musique à l'espace Mangin (derrière la Maison de l'emploi - Point phone 02.98.24.98.01),
- Samedi 7 septembre 2013 de 10h00 à 17h00 dans la salle Le Vallon lors de la « Journée des associations ».

La rentrée musicale est fixée au lundi 9 septembre 2013.

Fin des cours le samedi 21 juin 2014 au soir.

Une permanence sera assurée à l'école de musique, le mercredi 11 septembre 2013 de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

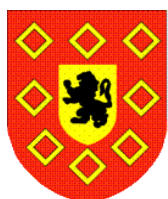
CONTACTS

Pour toutes informations et inscriptions, Emmanuelle Dréano, se tient à votre disposition au service culturel, 16 rue du Général de Gaulle - ☎ 02.98.68.67.63 ou e.dreano@ville-landivisiau.fr.

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi 9h/12h et 13h30/17h30 (mercredi 18h) et vendredi en continu 9h/17h30.

Vous trouverez également les documents à télécharger (fiche d'inscription, règlement intérieur, demande de prélèvement automatique) sur le site de la ville www.landivisiau.fr, rubrique « culture et patrimoine », sous rubrique « école de musique ».





Ville de Landivisiau
www.landivisiau.fr

Service culturel
16 rue du Général de Gaulle
02.98.68.67.63
service.culturel@ville-landivisiau.fr

